

Modèle 13 : COMPTE DE RESULTATS

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		I	
COMPTE DE RESULTATS A LA DATE DU .../.../...									
CHARGES									
Numéro de la rubrique	Libellé de la rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice	Exercice précédent				
I.	CHARGES COURANTES								
A.	Achats de matières		60						
B.	Services et biens d'exploitation		61						
C.	Frais de personnel		62						
D.	Subsidés d'exploitation et aides accordés		63						
	1 - Subsidés d'exploitation		631/636						
	2 - Dépenses de l'Aide sociale		638						
E.	Remboursements des emprunts		64						
F.	Charges financières								
a.	Charges financières des emprunts		651/654						
b.	Charges financières diverses		657						
c.	Frais de la gestion financière		658						
II.	Sous-total (charges courantes)		60/65						
III.	BONI COURANT (II' - II)								
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DES VALEURS DE BILAN, REDRESSEMENTS ET PROVISIONS								
A.	Dotations aux amortissements		660						
B.	Réductions annuelles de valeurs		661						
C.	Réductions et variations des stocks		662/664						
D.	Redressements des comptes de récupérations des remboursements d'emprunts		665						
E.	Provisions pour risques et charges		666						
F.	Dotations aux amortissements des subsidés d'investissements accordés		667						
V.	Sous-total (charges non décaissées)		66						
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)		60/66						
VII.	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)								

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		I'	
COMPTE DE RESULTATS A LA DATE DU .../.../....									
Numéro de la rubrique		Libellé de la rubrique		Référence à l'annexe		Codes de totalisation		Exercice précédent	
								Date d'édition	
Reportis									
I'	B'	PRODUITS COURANTS							
	C'	Produits d'exploitation				71			
		Subsides d'exploitation reçus et récupérations des aides				72/73			
		1 - Contributions dans les charges de traitements				72			
		2 - Subsides d'exploitation				733/736			
		3 - Récupérations de l'Aide sociale				738			
	D'	Récupérations des remboursements d'emprunts				74			
	E'	Produits financiers				751/753			
	a'	Récupérations des charges financières des emprunts et des prêts accordés				+ 755			
	b'	Produits financiers divers				754/757			
II'		Sous-total (produits courants)				70/75			
III'		MALI COURANT (II - II')							
IV'		PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DES VALEURS DE BILAN, REDRESSEMENTS, TRAVAUX INTERNES							
	A'	Plus-values annuelles				761			
	B'	Variations des stocks				764			
	C'	Redressements des comptes de remboursements des emprunts				765			
	D'	Réductions des subsides d'investissements, des dons et legs obtenus				767			
	E'	Travaux internes passés à l'immobilisé				769			
V'		Sous-total (produits non-encassés)				76			
VI'		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')				70/76			
VII'		MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')							

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		2'	
COMpte DE RESULTATS A LA DATE DU .../.../....									
PRODUITS									
Date d'édition									
Numéro de la rubrique	Libellé de la rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice	Exercice précédent				
	Reports								
VIII'	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>								
A'	- du service ordinaire		771						
B'	- du service extraordinaire		772						
C'	Produits exceptionnels non budgétés		773						
	Sous total (produits non budgétés)		77						
IX'	<u>PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES</u>								
A'	- du service ordinaire		785						
	- du service extraordinaire		786						
	Sous-total (prélèvements sur réserves)		78						
X'	<u>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR RESERVES (VIII' + IX')</u>		77/78						
XI'	<u>MALI EXCEPTIONNEL (X - X')</u>								
XII'	<u>TOTAL DES PRODUITS (XI' + X')</u>								
XII'			70/78						
	<u>MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')</u>								
XIV'	<u>AFFECTATION DES MALIS (XIII')</u>								
A'	Mali d'exploitation à reporter au bilan		79201						
B'	Mali exceptionnel à reporter au bilan		79202						
	Sous-total (affectation des résultats)		79						
XV'	<u>CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)</u>								

REMARQUES (modèle I3) :

La colonne 3 du plan comptable général fait référence à la colonne « Numéro de la rubrique du compte de résultat ».

La colonne « Référence à l'annexe » doit être complétée au moment de l'édition du compte de résultats.

La colonne « Code de totalisation » fait référence à la colonne 1 du plan comptable général.

les cadre marqués "

le signe " / " signifie qu'il faut additionner les comptes : de ... à

le signe " + " signifie qu'il faut additionner les comptes au(x) précédent(s).

" reprennent le sous-total de la rubrique

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.	Organisme	Numéro de page	I
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/../....					
A. BALANCE DE SYNTHESE DES COMPTES GENERAUX					
LIBELLE		TOTAUX		SOLDES	
		DEBITS	CREDITS	DEBITEURS	CREDITEURS
A.1. COMPTES DE BILAN					
ACTIF	- Classe 2				(*)
	- Classe 3				(*)
	- Classe 4				(*)
	- Classe 5				(*)
PASSIF	- Classe 1				(*)
	- Classe 4				(*)
A.1.	TOTAL DES COMPTES DE BILAN				(**)
A.1.1'	Solde global des comptes de bilan				(***)
A.2. COMPTE DE RESULTATS					
CHARGES	- Classe 6				(*)
PRODUITS	- CLASSE 7				(*)
A. 2.	TOTAL DES COMPTES DE RESULTATS				(**)
A. 2.1'	Solde global des comptes de résultats				(***)
A. 3.	TOTAL GENERAL DE LA BALANCE DE SYNTHESE				(**)

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page	
						2	
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/../....							
B. DETAIL DES COMPTES GENERAUX DE LA CLASSE 5							
B.1.	COMPTES FINANCIERS	Compte général	TOTAL		SOLDES (*)		
			DEBITS	CREDITS	DEBITEURS	CREDITEURS	
	Crédit communal						
	: comptes courants	55001					
	: comptes d'ouv. crédits	55006					
	: comptes à vue particul.	55010					
	: comptes emprunts/subsides	55018					
	: comptes reliquats d'empr.	55030					
	: comptes d'esc. de subsides	55050					
	: comptes capit. ch. emprunts	55070					
	Banque nationale	55101					
	: comptes courants	55201					
	C.G.E.R.						
	: comptes courants	55210					
	: comptes en agence						
	Placements	55300					
	: comptes de placements						
	Autres banques	55501					
	: comptes courants						
	C.C.P.	55600					
	: comptes courants						
	Caisse	55700					
	: Avoir en espèces						
B.1.	TOTAL DES COMPTES FINANCIERS					(**)	
B.1.'	Solde global des comptes financiers					(***)	

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		3	
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/./....									
B. DETAIL DES COMPTES GENERAUX DE LA CLASSE 5									
B. 1. COMPTES FINANCIERS	Compte général	TOTAUX		SOLDES (*)					
		DEBITS	CREDITS	DEBITEURS	CREDITEURS				
Crédit communal : comptes avanc. emprunts	55005								
Virements internes	56000								
Crédit communal : comptes courants	58001								
: comptes d'ouv. crédits	58006								
: comptes à vue partiel	58010								
: comptes empr. et subsides	58018								
: comptes reliquats empr.	58030								
: comptes d'esc. de subsides	58050								
Banque nationale : comptes courants	58101								
C.G.E.R. : comptes courants	58201								
: comptes en agence	58210								
Placements : comptes de placements	58300								
Autres banques : comptes courants	58501								
C.C.P. : comptes courants	58600								
SOUS-TOTAL DES PAIEMENT EN COURS	58xxx								
B.1. TOTAL DES COMPTES FINANCIERS INTERNES									
B.1. Solde global des comptes financiers internes									

(*)

(**)

(***)

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		4			
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/..../....											
B. DETAIL DES COMPTES GENERAUX DE LA CLASSE 5											
B. 3. RECAPITULATION DES COMPTES DE CLASSE 5		Compte		TOTAUX		SOLDES					
		général		DEBITS		CREDITS		DEBITEURS		CREDITEURS	
Total B.1. : comptes financiers		55 xxx									
		55005									
		56000									
		58 xxx									
Total B.2. : comptes financiers internes											
B.3. TOTAL GENERAL DES COMPTES DE LA CLASSE 5											
B.3.' Solde global des comptes de la classe 5											

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		5	
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU .../.../....									
C. DETAIL DES COMPTES PARTICULIERS DE LA CLASSE 5									
C. 1.	COMPTES FINANCIERS	Comptes particuliers	TOTAL		SOLDES (*)		DEBITEURS	CREDITEURS	
			DEBITS	CREDITS	DEBITEURS	CREDITEURS			
	Crédit communal	: comptes courants	071001...						
		TOTAL 55001	071001...						
		: comptes d'ouv. crédits	071006...						
		TOTAL 55006	071006...						
		: comptes en agence	071010...						
		: comptes à vue	071010...						
		TOTAL 55010	071018...						
		: comptes emprunt/subsides	071018...						
		: comptes d'esc. de subsides	071018...						
		TOTAL 55018	071030...						
		: comptes reliquats empr.	071030...						
		TOTAL 55030	071050...						
		: comptes esc. de subside	071050...						
A									
	B								
		TOTAL 55050							(**)
		à reporter							

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.	Organisme	Numéro de page	6
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/./....					
C. DETAIL DES COMPTES PARTICULIERS DE LA CLASSE 5					
C. 1. COMPTES FINANCIERS	Comptes particuliers	DEBITS	CREDITS	SOLDES (*)	
				DEBITEURS	CREDITEURS
Crédit communal	: comptes cap. charges emp. : TOTAL 55070	071070...			(**)
Banque nationale :	: comptes courants TOTAL 55101	071101...			
C.G.E.R.	: comptes courants TOTAL 55201	071201...			
	: comptes en agence TOTAL 55006	071210...			
Placements	: comptes de placements TOTAL 55300	071300...			
Autres banques	: comptes courants TOTAL 55501	071501...			
C.C.P.	: comptes courants TOTAL 55600	071600...			
					(**)
				à reporter	

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		7	
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/../....									
C. DETAIL DES COMPTES PARTICULIERS DE LA CLASSE 5									
C. 1. COMPTES FINANCIERS		Comptes particuliers		TOTAUX		SOLDES (*)			
				DEBITS		CREDITS		DEBITEURS CREDITEURS	
		report							
Caisse		: Caisse du Receveur		071700...					
		: Provision A.		071700...					
		: Provision B.		071700...					
		TOTAL 55700							
C.I. TOTAL DES COMPTES PARTICULIERS FINANCIERS									
C. 1. Solde global des comptes particuliers financiers									

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		9	
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU ././.									
C. DETAIL DES COMPTES PARTICULIERS DE LA CLASSE 5									
C. 2. COMPTES FINANCIERS INTERNES		Comptes particuliers		TOTAL		SOLDES			
		report		DEBITS		CREDITS		DEBITEURS CREDITEURS	
<u>Crédit communal</u>		: comptes reliquats empr.		072030...					
		TOTAL 58030							
		: comptes esc. de subsid A		072050...					
		: B		072050...					
		TOTAL 58050							
<u>Banque nationale</u>		: comptes courants		072101...					
		TOTAL 58101							
<u>C.G.E.R.</u>		: comptes courants		072201...					
		TOTAL 58201							
		: comptes en agence		072210...					
		TOTAL 58210							
<u>Placements</u>		: comptes de placements		072300...					
		TOTAL 58300							
		à reporter							

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.						Organisme	Numéro de page	11
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU .../.../....										
D. TABLEAU DE SYNTHÈSE ET DE CONTRÔLE										
LIBELLE		TOTAUX			SOLDES					
		DEBITS	CREDITS	DEBITEURS	CREDITEURS					
D. 1. Totaux du journal des opérations générales										
D. 2. Total général de la balance de synthèse = A. 3.										
D. 1. : DEBITS = CREDITS										
D. 2. : DEBITS = CREDITS (Totaux et soldes)										
CONTROLES										
D. 1. = D. 2. : DEBITS = CREDITS										
D. 1. = D. 2. : CREDITS = CREDITS										
D. 3. Total des comptes de la classe 5 au tableau A1										
D. 4. Total B. 3. (totaux) et B. 3. ' (solde)										
CONTROLES										
D. 3. = D. 4. DEBITS = DEBITS (totaux et soldes)										
D. 3. = D. 4. CREDITS = CREDITS (totaux et soldes)										
D. 5. Total B. 1.										
D. 6. Total B. 2.										
D. 7. Total B. 3.										
CONTROLES										
D. 7 = D. 5. + D. 6.										

C.P.A.S.		Numéro I.N.S.		Organisme		Numéro de page		12	
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU .../.../....									
D. TABLEAU DE SYNTHESE ET DE CONTROLE									
Date d'édition									
LIBELLE									
TOTAUX									
DEBITS									
CREDITS									
DEBITEURS									
CREDITEURS									
D. 8. Total C. 1. (totaux) et C. 1. ' (soldes)									
D. 9. Total C. 2. (totaux) et C.2. ' (soldes)									
D. 10. Total B. 3. (totaux) et B. 3. ' (soldes)									
CONTROLES									
D. 10. = D. 8. + D 9 (soldes débit = + Crédit = -)									
Contrôle de concordance entre les totaux des comptes particuliers (tab. C.) et les totaux de chaque compte général correspondant (tab. B)									
CONTROLES FINAUX									
Contrôle de concordance entre les soldes des comptes particuliers financiers (tab. C.1.) et les soldes des extraits de comptes financiers et de la caisse									
Contrôle de vraisemblance des soldes des comptes particuliers financiers internes (tab. C.2.) Les cadres grisés ne peuvent en principe pas contenir de chiffre									

C.P.A.S.	Numéro I.N.S.					Organisme		Numéro de page	13
SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU .../.../....									
E. CERTIFICATION DU RECEVEUR DU C.P.A.S. (art. 39 § 6 du RGCC)									
<p>Le soussigné, Receveur du Centre public d'Aide sociale, certifie que tous les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers financiers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la commune est titulaire ou de ses avoirs en espèces.</p> <p>Certifié exact et sincère à, le</p> <p>Le Receveur du Centre public d'Aide sociale,</p>									

C.P.A.S.	Numéro I.N.S.	Organisme	Numéro de page	14
<p>SITUATION DE CAISSE A LA DATE DU/../....</p> <p>E. PROCES-VERBAL DE VERIFICATION DE CAISSE (Article 93 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. et article 81 du R.G.C.C.)</p>				
<p>Le(s) soussigné(s) s'est (se sont) présenté(s) sans avertissement préalable en vue de vérifier la caisse du receveur du CPAS de - que tous les contrôles repris au tableau D. de la présente situation de caisse ont été exécutés et qu'ils portés plus spécialement sur la concordance entre les soldes des comptes particuliers financiers et les soldes des extraits de comptes et des avoirs en espèces; - que le receveur du CPAS a présenté tous les livres, pièces, valeur et a fourni tous les renseignements sur sa gestion et sur les avoirs du CPAS; - que la dernière écriture du journal des opérations générales porte le numéro..... et est datée du/../..... - que pour les autres caisses publiques dont le receveur local a la responsabilité, les jours et heures de la vérification simultanée ont été fixé par le Gouverneur de la Province. - que pour les caisses publiques dont le receveur régional est responsable, la vérification simultanée de toutes ces caisses a été effectuée</p> <p>La présente vérification de caisse fait l'objet des remarques suivantes :</p>				
<p>Observations du Receveur du Centre public d'Aide sociale :</p>				
<p>Dressé en exemplaires, à, le, le</p>				
<p>Le Receveur du Centre public d'Aide sociale,</p>			<p>Le(s) vérificateur(s)</p>	
<p>Communiqué au Conseil de l'Aide sociale et transmis au Collège, en application de l'article 93 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, le/../.....</p>				
<p>Par ordre,</p>		<p>Le Président,</p>		
<p>Le Secrétaire,</p>		<p>Le Secrétaire,</p>		

REMARQUES (modèle 15) :

Remarques générales

Seuls les comptes généraux et particuliers sur lesquels figurent des montants doivent être repris à la situation de caisse.

De ce fait la numérotation des pages peut être modifiée.

Calcul des soldes :

Les renvois de remarque portés dans l'entête de la colonne concernent l'ensemble des cadres de cette colonne non marqués d'un autre signe de renvoi.

- (*) La ligne ne peut contenir qu'un seul solde débiteurs ou créditeur qui représente le solde global du compte ou du groupe de comptes concernés.

- (***) La ligne doit reprendre le total des soldes débiteurs et le total des soldes créditeurs des comptes additionnés.

- (****) La ligne ne peut contenir qu'un seul solde débiteur ou créditeur qui représente le solde global des comptes additionnés à la ligne précédente.

Table D : Tableau de synthèse et de contrôle

Seuls les cadres D.1 à D.10 peuvent contenir des montants complétés 'automatiquement ».

Les cadres figurant en face des zones réservées au contrôle ne contiennent pas de montant.

Ces cadres peuvent être utilisés pour y annoter les remarques éventuelles ou pour y apposer un paraphe de contrôle.

L'annexe

L'annexe fournit un ensemble d'informations détaillées et complémentaires qui n'apparaissent pas, ou pas distinctement au bilan et au compte de résultats. Le bilan, le compte de résultats et l'annexe, considérés comme un ensemble, doivent fournir une image complète de la situation financière du Centre public d'Aide sociale.

L'annexe comprend au moins les informations suivantes :

1. Les règles d'évaluation

Ou l'ensemble des méthodes et principes arrêtés pour fournir une juste estimation des avoirs, dettes, droits et engagements du Centre public d'Aide sociale.

2. Les états de certains postes du bilan et du compte de résultats

Ou la situation de caisse, la balance des comptes généraux ainsi que la description détaillée de l'origine et des mutations de certains postes des comptes annuels.

3. Les droits et engagements hors bilan

Ou les droits et engagements reçus ou contractés par le Centre public d'Aide sociale mais, qui lors de l'établissement des comptes annuels, n'ont aucune incidence directe ou immédiate sur sa situation financière.

4. Les modifications relatives aux règles d'évaluation et à la présentation.

Ou la publication de toute modification apportée à la présentation des comptes annuels et aux règles d'évaluation.

5. Les autres informations.

Ou toute autre donnée non explicitée par ailleurs et qui est nécessaire à la compréhension des comptes annuels.

En outre, l'annexe peut comporter des analyses financières réalisées à l'aide de ratios.